

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 15	le 20 mars à 18 heures 30,
Présents : 15	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 16 mars 2026	à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. ASSALIT Jean-Marc, BRICHE Franck, DELSOL Yannick, DURRIEU Vincent, GENRE Pierre, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
Mmes : AFONSO Djemilla, ANTHINIAC Laurence, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, OUCHENNE Myriam, PAGES Séverine, POUPOT Mary

Secrétaire : Mary POUPOT

Absent excusé :

Objet : Désignation de deux délégués au SDEHG.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les assemblées nouvellement élues doivent procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès des syndicats intercommunaux dont elles font partie.

Il demande donc au Conseil municipal de voter pour élire deux délégués au SDEHG.

Le scrutin sera uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0
- Nombre de votants :15
- Nombre de suffrages nuls :0
- Nombre de suffrages blancs :2
- Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants-nombre de nuls-nombre de blancs) :13
- La majorité absolue est donc fixée à 8 voix.

La liste composée de Pierre GENRE et Jean-Marc ASSALIT a obtenu 13 voix.

Après que le Conseil municipal ait voté, ont été élus :

➤ Pierre GENRE et Jean-Marc ASSALIT, délégués auprès du SDEHG

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 20 mars 2026
Et de la réception en Préfecture le :
Le Maire,

Monsieur la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.